

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 25 MARS 2021 À 15 H PAR ZOOM SANTÉ

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'usager des services sociaux
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Édith Couture, membre indépendant – milieu de l'enseignement
- MM. Richard Loiselle, **président**
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation
Médor Doiron, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant - expertise en santé mentale

ABSENCES :

- M^{mes} Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques
Jacqueline Babin, membre désigné - comité des usagers
- MM. Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)
Philippe Berger, membre observateur - désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie

INVITÉS :

- M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Johanne Méthot, directrice des soins infirmiers et directrice de la vaccination COVID
Nathalie Guilbeault, directrice générale adjointe par intérim et directrice des services professionnels
- MM. Yv Bonnier Viger, directeur régional de la santé publique Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique
Harris Cloutier, directeur des services techniques par intérim

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, monsieur Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 03.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSG-22-20/21-148

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation et suivi des procès-verbaux

- 3.1 Séance régulière du 9 février 2021
- 3.2 Séance extraordinaire du 26 février 2021

4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie

- 4.1 Modification à la structure organisationnelle du CISSS de la Gaspésie
- 4.2 Proposition d'un comité de sélection – Poste Adjoint à la PDG au RLS de la Baie-des-Chaleurs
- 4.3 État de situation de la COVID-19

- 4.4 Campagne de vaccination massive COVID-19
- 5. Rapport des comités**
 - 5.1 Comité de vérification
 - 5.2 Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
- 6. Information**
 - 6.1 Information de la présidente-directrice générale
 - 6.2 Information du président
- 7. Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques**
 - 7.1 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022
- 8. Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique**
 - 8.1 Politique pour contrer la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité
 - 8.2 Règlement portant sur les conflits d'intérêts des cadres, des professionnels et du personnel œuvrant au CISSS de la Gaspésie et Procédure de déclaration d'un conflit d'intérêts
- 9. Direction des services techniques**
 - 9.1 Présentation des dossiers majeurs en immobilisation et autres projets depuis la création du CISSS de la Gaspésie et ceux à venir
 - 9.2 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) et Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) 2021-2024
- 10. Direction des services professionnels**
 - 10.1 Prix Rayonnement du Collège des médecins du Québec
 - 10.2 Organisation des services préhospitaliers d'urgence (SPU) en Gaspésie
- 11. Autres sujets**
 - 11.1 Proposition de candidature représentant le Conseil multidisciplinaire au CA
- 12. Date de la prochaine rencontre**
- 13. Évaluation de la rencontre**
- 14. Levée de la réunion**

3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

CA-CISSSG-22-20/21-149

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 est approuvé tel que déposé.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 FÉVRIER 2021

Point 6.1 Information de la présidente-directrice générale : Concernant la situation qui prévaut dans l'ouest du territoire de la MRC Avignon en lien avec le Réseau santé Vitalité, madame Duguay mentionne que les travaux se continuent. Aussi, elle informe de la réception d'une résolution de la Municipalité Saint-François d'Assise demandant au CISSS d'intervenir afin que l'hôpital de Maria soit l'hôpital de référence pour les citoyens de sa municipalité jusqu'à ce que les mesures sanitaires reliées à la COVID-19 soient levées.

3.2 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2021

CA-CISSSG-22-20/21-150

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2021 est approuvé tel que déposé.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2021

Point 3.1 Nomination à la Direction des programmes déficience et réadaptation physique : Madame Duguay mentionne que monsieur France Charles Fleury débutera ses nouvelles fonctions au CISSS de la Gaspésie le 1^{er} mai prochain.

Point 3.2 Nomination à la Direction du programme jeunesse : Madame Duguay informe que monsieur Sylvain Nadeau s'est désisté du poste de directeur du programme jeunesse. Après réflexion, ce dernier désire poursuivre ses fonctions de directeur santé mentale, dépendances et services psychosociaux généraux.

4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

4.1 MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Madame Duguay informe que le poste de directrice des services multidisciplinaires est occupé par madame Anne Soucy. Cette dernière assume également de façon intérimaire le poste de directrice des ressources informationnelles.

En ce qui a trait au service de sages-femmes, elle souligne la réception d'une correspondance du Regroupement Accès sages-femmes de la Gaspésie en regard de la gouvernance du service de sages-femmes au sein du CISSS de la Gaspésie. À cet égard, elle informe qu'elle a tenu en compagnie de la directrice générale adjointe intérimaire une rencontre avec le regroupement. Suite aux échanges tenus, elle souligne que le CISSS poursuit sa réflexion.

4.2 PROPOSITION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE ADJOINT À LA PDG AU RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Conformément à sa structure organisationnelle, le CISSS de la Gaspésie a procédé à l'affichage du poste d'Adjoint ou Adjointe à la présidente-directrice générale – RLS de la Baie-des-Chaleurs.

L'ouverture de ce poste a notamment comme objectif de :

- remettre en place une gestion plus terrain pour l'ensemble de notre personnel, des médecins et des gestionnaires et ainsi faciliter la prise de décision plus rapide.
- favoriser la gestion de proximité pour une plus grande implication des usagers (patient-partenaire) et pour rassurer la clientèle.
- favoriser un leadership partagé, notamment en légitimant l'adjoint à la PDG auprès de toutes les instances internes et externes du RLS.

Du 25 février au 11 mars 2021 inclusivement : Diffusion de l'appel de candidatures pour le poste Adjoint ou Adjointe à la PDG – RLS de la Baie-des-Chaleurs. Cet appel de candidatures a été diffusé sur le site internet du CISSS de la Gaspésie, Emploi Québec, Santé Montréal. Il a également été diffusé à l'interne via le site intranet et un courriel a été transmis à tous les employés ayant une adresse courriel de l'organisation.

Au total huit (8) candidatures reçues.

La prochaine étape est le processus de sélection, soit :

- Procéder à une présélection des personnes candidates qui seront vues en entrevue;
- Procéder aux entrevues de sélection.

CA-CISSG-22-20/21-151

CONSIDÉRANT la fin du processus d’affichage du poste d’adjoint ou adjointe à la présidente-directrice générale – RLS de la Baie-des-Chaleurs du CISSS de la Gaspésie tenu au sein du réseau de la santé et des services sociaux, soit du 25 février au 11 mars 2021;

CONSIDÉRANT que certaines candidatures répondraient aux exigences reliées au poste;

CONSIDÉRANT l’importance de procéder rapidement à la présélection des candidats qui seront vus en entrevue;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d’entériner la proposition que les personnes suivantes fassent partie du comité de sélection pour le poste d’Adjoint à la PDG – RLS de la Baie-des-Chaleurs, soit :
 - o présidente-directrice générale, madame Chantal Duguay;
 - o représentant du président du CA, monsieur Gilles Cormier, vice-président;
 - o représentant des administrateurs du CA, monsieur Médor Doiron;
 - o représentante des médecins du RLS de la Baie-des-Chaleurs, docteure Marie-Claude Thériault. Cette dernière sera approchée afin de vérifier son intérêt à faire partie du comité.

4.3 ÉTAT DE SITUATION DE LA COVID-19

Monsieur Richard Loiselle, président, invite le directeur régional de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le docteur Yv Bonnier Viger, à présenter ce point.

D’entrée de jeu, docteur Bonnier Viger précise que même si le portrait de la pandémie reflète une situation positive, il faut demeurer sur ses gardes, respecter les règles et surtout de le rappeler à nos proches. Aussi, il rappelle que même si la Gaspésie est en zone jaune, il faut éviter les relâchements et cite à titre exemple le Bas-Saint-Laurent, une région qui avait été épargnée et qui soudainement se trouve gravement affectée par les cas de variants.

4.4 CAMPAGNE DE VACCINATION MASSIVE COVID-19

Monsieur Richard Loiselle, président, invite la directrice de vaccination COVID-19, madame Johanne Méthot, à présenter ce point.

À cet égard, madame Méthot se dit satisfaite du déroulement de la vaccination tout en précisant que la stratégie déployée était directement liée à la réception de vaccins. Elle indique que son équipe s’affaire à travailler pour que les 65 ans et plus soient rejoints. Elle mentionne qu’une approche plus personnalisée a été développée pour rejoindre les gens qui refusent d’être vaccinés. Elle précise que la clientèle de 80 ans et plus a été vaccinée à un peu plus de 70 %. Le président du CA souligne la collaboration des communautés, des conseils municipaux de plusieurs municipalités pour la vaccination et mentionne que plusieurs maires ont mis l’épaule à la roue en disponibilisant des ressources pour faciliter et accélérer le travail. Il rajoute que cette large coopération fait en sorte que les personnes se sentent davantage en confiance. À titre d’exemple, il souligne le travail du maire de Grande Rivière, monsieur Gino Cyr, avec le site de vaccination installé à l’aréna de Grande Rivière.

Puis la présidente-directrice générale, madame Chantal Duguay, rend un hommage bien senti à la directrice de la vaccination, madame Johanne Méthot, ainsi qu'au directeur régional de la santé publique, le docteur Yv Bonnier Viger, pour l'excellence de leur travail pour la vaccination.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Magella Émond, président du comité, à présenter ce point

M. Émond, fait connaître les différents points abordés lors de la rencontre tenue le 24 mars dernier. À cet égard, il fait connaître les résultats attendus pour l'exercice financier 2020-2021. Le CISSS de la Gaspésie devrait fermer son exercice financier en équilibre avec des dépenses de 365 millions auxquelles il faut ajouter 63 millions pour les coûts COVID.

5.2 COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ (CUCI)

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique, en l'absence de madame Jacqueline Babin, représentante du comité, à présenter ce point.

Monsieur Gendron fait état des principaux sujets abordés lors de la rencontre tenue le 17 mars dernier, soit :

- les finances du comité;
- le rapport annuel 2020-2021;
- le suivi des projets suivants :
 - o Comité de résidents de La Côte-de-Gaspé : Soutien à l'animation du milieu de vie en centre d'hébergement;
 - o Comité des usagers volet Jeunesse : La semaine des droits des usagers 2021.

6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT

6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

La présidente-directrice générale, madame Chantal Duguay, informe les membres que les rencontres se tiennent de façon continue avec tous les élus de la Gaspésie afin de broser la situation de la COVID et de l'information concernant la campagne de vaccination massive qui sévit en Gaspésie.

Aussi, elle mentionne que des rencontres sont tenues également avec les élus dans le but de faire cheminer les dossiers importants afin d'assurer une prestation de soins de qualité, sécuritaire et de proximité pour la population gaspésienne.

Pour terminer, elle rajoute que les discussions sont toujours d'actualité avec la PDG du Réseau santé Vitalité concernant la situation qui prévaut dans la MRC d'Avignon, notamment à l'ouest de ce territoire en lien avec les services de santé à l'hôpital de Campbellton.

6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du CA, monsieur Richard Loiselle, fait le point sur divers sujets.

D'entrée de jeu, il informe que le comité a procédé à l'évaluation de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, madame Caroline Plourde. C'est une évaluation positive et lui souhaitons une bonne continuité.

Puis, il fait état des échanges tenus avec deux représentants de la Coopérative de transport régional du Québec (TREQ) afin de jeter un premier regard sur les avantages que tirerait le CISSS de devenir membre d'une telle organisation. Il rappelle le coût très élevé de la desserte aérienne en région et indique que si le fait de devenir membre d'une coopérative de transport aérien pouvait avoir un impact financier majeur pour l'organisation qu'il préside, il faudrait songer à analyser plus profondément cette éventualité. Il précise que cette rencontre était une étape exploratoire et que plusieurs points d'interrogation demeurent, mais que le travail continuera avec les représentants, car ultimement ce seront les patients, les accompagnateurs et des employés de l'organisation qui pourront se voir offrir un meilleur service de transport aérien, plus accessible, plus régulier, à proximité et beaucoup moins onéreux.

Aussi, il fait mention des correspondances qui ont été adressées au CA, soit pour:

- la démission du chef de département de médecine générale, docteur Shérine;
- la salle de pause au CLSC de Sainte-Anne-des-Monts;
- le stationnement pour les employés de Sainte-Anne-des-Monts;
- la demande relative à la gouvernance du service de sages-femmes au sein du CISSS de la Gaspésie.

Quant au renouvellement des postes au conseil d'administration, monsieur Loiselle informe qu'il a reçu une correspondance du ministère à l'effet que le processus de renouvellement des membres du conseil d'administration est reporté à une date ultérieure. En conséquence, les membres continueront de siéger au-delà de la date de fin de mandat qui était prévue à l'origine. Il tient à préciser qu'il y a présentement trois postes à pourvoir au sein du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Q. : Pourquoi les visites au Foyer Notre-Dame se terminent à 15 h?

R. : M. Gendron assurera le suivi.

Q. : Quand le local permanent de l'hémodialyse à Gaspé sera prêt?

R. : Nous reconnaissons que le local utilisé actuellement est temporaire. Il est envisagé qu'il soit relocalisé dans l'ancienne urgence.

Q. : Est-ce qu'il existe de l'aide pour une personne de 65 ans qui a de la difficulté à payer son loyer de 1450\$ par mois?

R. : Ce sont des règles régies par le MSSS. Nous convenons du problème. Monsieur Gendron fera des validations et un suivi vous sera fait à cet effet.

Q. : Pourquoi l'adresse courriel du président du conseil d'administration est confidentielle?

R. : Le travail des administrateurs du conseil d'administration étant fait bénévolement, toute demande doit être transigée par la secrétaire du conseil d'administration pour joindre le président ou les administrateurs. À cet égard, une section sera ajoutée sur le site internet du CISSS de la Gaspésie spécifiant les coordonnées pour rejoindre la secrétaire du conseil d'administration.

Q. : Pourquoi c'est la secrétaire du CA qui décide si le sujet est apte pour le conseil d'administration?

R. : En aucun moment, une question n'a été adressée à M^{me} Cyr.

Q. : Est-ce que le président, Monsieur Loiselle et les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la lettre ayant l'objet : Salle de pause- CLSC de Sainte-des-Monts, datée du 9 mars 2021, envoyée par courrier recommandé et signée par moi-même?

R. : Oui, le président et les administrateurs ont pris connaissance de cette correspondance.

Q. : Si oui, est-ce que le président et les membres du conseil d'administration ont reçu une suite des demandes nommées dans la lettre des personnes concernées ?

R. : Une correspondance sous la signature de la Direction des services techniques vous a été acheminée à cet effet.

Q. : Pourquoi les sorties des résidents au Foyer Notre-Dame ne sont pas permises, et ce, même en zone jaune?

R. M. Gendron assurera le suivi.

Q. : Pourquoi une personne demeurant à Murdochville se fait appeler pour changer la date et lieu de son rendez-vous pour la vaccination COVID?

R. Mme Méthot fera des validations et assurera le suivi.

Q. : J'aimerais savoir comment s'élabore la culture organisationnelle dans un contexte de communication et de transmission d'informations au niveau de l'organigramme du CISSS de la Gaspésie ? De la haute direction aux gestionnaires intermédiaires en passant par le syndicat et les membres. Il semble avoir un problème assez significatif à ce niveau dans la mesure où les gestionnaires ne semblent pas au courant des mesures ou applications.

Quels sont les processus suivis par l'organisation sur les prises de décisions qui concerne les visions patronales, les ententes locales et régionales et les politiques d'établissements ? Dans un contexte où les réponses peuvent prendre un certain temps à suivre? ...

R. : Nous entendons bien le problème soulevé en regard des communications et de la transmission d'information. Nous informons de la structure de communications à l'intérieur du CISSS. D'abord, il y a un comité de gouvernance chaque semaine, ensuite un comité de direction se tient toutes les deux semaines. De plus, des rencontres mensuelles sont planifiées avec tous les gestionnaires, et ce, par RLS. Il est constaté que l'information a de la difficulté à descendre sur le terrain. Des travaux de poursuivent afin d'améliorer les processus en regard des communications.

7. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2022

Monsieur Richard Loiselle, président, invite le directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, monsieur Alain Vézina, à présenter ce point.

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes a l'obligation d'élaborer, d'adopter et de rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées qui inclut :

- Portrait de l'organisation et de ses secteurs d'activités;
- Engagement de l'organisation à réduire les obstacles;
- Composition du comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées;
- Plaintes reçues concernant l'accessibilité et les services;
- Bilan des actions à entreprendre en 2021-2022.

CA-CISSG-22-20/21-152

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie reconnaît l'importance de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées pour construire une société plus inclusive;

CONSIDÉRANT l'engagement du CISSS de la Gaspésie à identifier et réduire les obstacles reliés à l'ensemble des situations de handicap moteur, visuel et auditif;

CONSIDÉRANT l'obligation de chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes d'élaborer, d'adopter et de rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 du CISSS de la Gaspésie.

8. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE

8.1 POLITIQUE POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS ET TOUTE AUTRE PERSONNE MAJEURE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Monsieur Richard Loiselle, président, invite le directeur de la qualité, l'évaluation, la performance et de l'éthique, monsieur Jean-Luc Gendron, à présenter ce point.

L'article 39 de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (L-6.3) prévoit qu'un exercice de révision soit effectué. La première révision de la politique devait être réalisée au plus tard le 30 mai 2020. Toutefois, considérant le contexte de la pandémie, l'échéancier a été reporté au 20 juin 2021.

À partir du mandat réalisé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, dans le cadre de sa désignation à titre de centre affilié universitaire de gérontologie sociale, qui visait à faire l'analyse de l'ensemble des politiques provinciales, réviser la Politique adoptée par le conseil d'administration, le 11 avril 2019, afin qu'elle réponde aux attentes en matière de conformité.

CA-CISSSG-22-20/21-153

CONSIDÉRANT que le bien-être des personnes et le respect de leurs droits fondamentaux sont des préoccupations de la société québécoise;

CONSIDÉRANT que, malgré les mesures législatives et administratives existantes visant à lutter contre la maltraitance, des personnes en sont encore victimes, notamment des personnes en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT que le Québec est l'une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde et que certains aînés sont des personnes en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT que la maltraitance est inacceptable et que l'État estime qu'il est essentiel d'intervenir pour renforcer les mesures existantes afin de lutter contre la maltraitance envers ces personnes, dans le respect de leur intérêt et de leur autonomie;

CONSIDÉRANT l'article 39 de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (L-6.3) prévoit qu'un exercice de révision soit effectué.

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter la Politique pour contrer la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité qui a fait l'objet d'une révision en décembre 2020.

8.2 RÈGLEMENT PORTANT SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES CADRES, DES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL ŒUVRANT AU CISSS DE LA GASPÉSIE ET PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Monsieur Richard Loiselle, président, invite le directeur de la qualité, l'évaluation, la performance et de l'éthique, monsieur Jean-Luc Gendron, à présenter ce point.

Depuis 2019-2020, au CISSS de la Gaspésie, la dénonciation de conflits d'intérêts était supervisée par la Direction qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE), en collaboration, principalement, avec la Direction des ressources financières et de l'approvisionnement (DRFA) et la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ).

Le présent règlement est élaboré en vertu des dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) (LSSSS). Conformément aux articles 234 et 235 de la LSSSS, le conseil d'administration d'un établissement public doit édicter, par règlement, les normes et les mesures à respecter en matière de conflits d'intérêts applicables aux cadres, aux personnes travaillant pour l'établissement et aux personnes qui y exercent leur profession. De plus, les cadres supérieurs et les hors-cadres sont assujettis à l'exclusivité de fonction, conformément aux articles 37 et 59 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

Le Règlement portant sur les conflits d'intérêts des cadres, des professionnels et du personnel œuvrant au CISSS de la Gaspésie vise à présenter, pour l'ensemble du personnel du CISSS de la Gaspésie (*personnel syndiqué et non syndiqué, les médecins, les dentistes, les pharmaciens, les résidents, les bénévoles, les étudiants et les stagiaires. Toutes les ressources externes en vertu d'un contrat de services avec le CISSS de la Gaspésie sont aussi assujetties à ce règlement*), les modalités pour effectuer une déclaration de conflit d'intérêts. En autres, les documents viennent identifier les canaux de communication à utiliser pour la gestion des conflits d'intérêts dans l'établissement.

CA-CISSG-22-20/21-154

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie a pour principe et pour valeur de préserver et de renforcer le lien de confiance des usagers et de la population, dans l'intégrité et l'impartialité des ressources humaines composant l'établissement;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie a pour principe de favoriser la transparence et la responsabilisation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie souhaite établir des règles de conduite claires au sujet des conflits d'intérêts;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie souhaite établir les normes applicables à tout intervenant de l'établissement en matière de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie souhaite se conformer aux articles 234 et 235 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2);

Dans l'objectif d'établir :

- les mesures pour prévenir ou faire cesser des conflits d'intérêts dont ceux relatifs à l'octroi de contrats entre le CISSS de la Gaspésie et une personne qu'il emploie ou y exerce sa profession, ou l'un de ses proches, ou entre l'établissement et l'entreprise à l'égard de laquelle ces personnes ont un intérêt direct ou indirect;
- les normes applicables à toute personne œuvrant dans l'établissement en matière de conflits d'intérêts.

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le Règlement portant sur les conflits d'intérêts des cadres, des professionnels et du personnel œuvrant au CISSS de la Gaspésie et de la Procédure de déclaration d'un conflit d'intérêts.

9. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

9.1 PRÉSENTATION DES DOSSIERS MAJEURS EN IMMOBILISATION ET AUTRES PROJETS DEPUIS LA CRÉATION DU CISSS DE LA GASPÉSIE ET CEUX À VENIR

Monsieur Richard Loiselle, président, invite le directeur des services techniques par intérim, monsieur Harris Cloutier, à présenter ce point.

Monsieur Cloutier fait état des principaux enjeux résident dans la capacité de l'établissement et du milieu à réaliser le nombre important de projets en cours. À cet effet, la Direction des services techniques a, au cours de la dernière année, mis en place son bureau de projets et élaboré une procédure de priorisation de remplacement des équipements médicaux qui encadre la démarche.

Aussi, il présente la liste des principaux projets réalisés depuis la création du CISSS. À cet égard, il ramène que depuis 2015, ce sont plus de 65 millions de dollars qui ont été investis dans les RLS Côte-de-Gaspé, Rocher-Percé, Baie-des-Chaleurs et Haute-Gaspésie. D'ailleurs, il relate les principaux projets réalisés se ventilant comme suit :

- Côte-de-Gaspé : + 22M\$;
- Rocher-Percé : +18.9M\$;
- Baie-des-Chaleurs : +11M\$;
- Haute-Gaspésie : +13.3M\$.

Également, il fait le point sur les investissements à venir pour les prochaines années notamment pour les centres hospitaliers du CISSS de la Gaspésie.

9.2 PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRE (PCFI) ET PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MOBILIER (PCEM) 2021-2024

Monsieur Richard Loiselle, président, invite le directeur des services techniques par intérim, monsieur Harris Cloutier, à présenter ce point.

Le Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) et le Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières (PCFI) 2021-2024 sont des plans triennaux d'intervention révisés annuellement et mis à jour systématiquement par l'établissement à l'aide de l'outil informatique Actifs+ Réseau. Partagés par l'établissement et le MSSS, ces plans constituent les outils de base en matière de planification et de contrôle de la gestion du maintien des actifs du RSSS pour une période de trois ans. Ces plans doivent être réalisés dans le respect du programme d'investissement en conservation des infrastructures et de l'enveloppe budgétaire accordée.

Les plans de conservation doivent être transmis au ministère pour validation et approbation avant le 31 mars 2020. Les plans PCFI-PCEM doivent être approuvés par la présidente-directrice générale par le biais d'une lettre adressée à M. Luc Desbiens, sous-ministre adjoint à la DGILEA, et déposée dans Actifs+ Réseau pour chaque plan concerné.

Les enveloppes sont confirmées pour l'année en cours seulement, les autres années étant des annonces budgétaires. Les équipements sont habituellement acceptés dans ces enveloppes pour le remplacement et le rehaussement. En ce qui a trait aux consolidations ou aux développements, cela se fait directement par des fonds dédiés du MSSS ou encore une campagne annuelle ciblée par nos fondations.

Étapes d'élaboration du PCEM

1. Rencontre individuelle avec les chefs de département médicaux.
2. Rencontre des chefs de service.
3. Travaux d'identification, de documentation et de dépôt des demandes.

4. Création de la liste des projets.
5. Validation de la liste des priorités.
6. Présentation au comité de direction.

Étapes d'élaboration du PCFI

1. Audits de vétusté des installations.
2. Validation des besoins cliniques.
3. Planification des besoins d'aménagement lors d'un remplacement d'équipement.
4. Création de la liste des projets.
5. Validation des priorités.
6. Présentation au comité de direction.

Étape à franchir

Présentation pour information au comité de vérification et au conseil d'administration.

10. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

10.1 PRIX RAYONNEMENT DU COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Monsieur Richard Loiselle, président, invite la directrice des services professionnels, docteure Nathalie Guilbeault, à présenter ce point.

Le prix Rayonnement du Collège des médecins du Québec est remis à un médecin qui fait rayonner la profession médicale dans sa région. Ce médecin fait briller les valeurs de la profession grâce à son engagement dans son milieu d'exercice et par sa contribution à la promotion de la profession auprès du milieu médical, de la relève ou du grand public. Il s'investit positivement en tant qu'acteur social dans sa communauté.

Les membres du CA félicitent docteure Guilbeault pour l'excellente initiative et c'est avec une belle fierté qu'ils encouragent et supportent celle-ci et souhaitent bonne chance au docteur Bonnier Viger.

CA-CISSG-22-20/21-155

CONSIDÉRANT que la candidature du docteur Bonnier Viger répond aux différents éléments descriptifs du Prix rayonnement;

CONSIDÉRANT que docteur Bonnier Viger incarne les valeurs d'intégrité, de respect, d'engagement, de collaboration, de rigueur et de transparence;

CONSIDÉRANT qu'il se distingue par la pertinence de son engagement et qu'il représente une source d'inspiration en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT qu'il s'implique socialement dans la région, qu'il se montre présent pour sa communauté et accorde une grande importance à la dimension humaine de la profession;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'appuyer formellement la mise en candidature de docteur Yv Bonnier Viger à l'octroi du prix Rayonnement du Collège des médecins du Québec.

10.2 ORGANISATION DES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE (SPU) EN GASPÉSIE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite la directrice des services professionnels, docteure Nathalie Guilbeault, à présenter ce point.

En mars 2018, le ministre de la Santé et des Services sociaux, docteur Gaétan Barrette, annonçait la conversion de six (6) équipes ambulancières à horaire de faction en horaire à l'heure sur le territoire compris entre Grande-Rivière et Nouvelle. Cette annonce venait consolider les services préhospitaliers sur ce territoire permettant une meilleure couverture du territoire, une amélioration de l'accessibilité et une diminution des temps-réponse pour la population et les zones desservies.

Ces conversions furent justifiées par certains indicateurs, notamment le taux d'occupation des véhicules.

Malheureusement, les autres secteurs de la région qui ne répondaient pas à ces critères n'ont pu, à ce jour, faire l'objet d'une conversion ou d'un rehaussement.

Depuis mars 2018, différentes représentations du CISSS de la Gaspésie ont été faites auprès des instances du MSSS, afin de faire reconnaître les besoins des autres secteurs géographiques, incluant Pointe-à-la-Croix. Toutes les démarches faites au cours des dernières années nous amènent à confirmer hors de tout doute cette façon pertinente et avantageuse d'améliorer la desserte de l'ensemble du territoire.

L'ensemble du dossier comporte une dimension de sécurité populationnelle qui, dans une configuration géographique comme celle de la Gaspésie, doit être prise en compte.

CA-CISSG-22-20/21-156

CONSIDÉRANT l'objectif du CISSS de la Gaspésie d'offrir à la population de l'ensemble de son territoire des services préhospitaliers d'urgence adaptés à sa réalité territoriale et à sa démographie;

CONSIDÉRANT que les annonces ministérielles de mars 2018 ont permis d'améliorer la desserte du territoire compris entre Grande-Rivière et Nouvelle;

CONSIDÉRANT que les territoires de la MRC de la Haute-Gaspésie, de la MRC de La Côte-de-Gaspé et de la section Ouest de la MRC d'Avignon n'ont pas fait l'objet de rehaussement ou d'amélioration au moment de ces annonces et les impacts de cette situation;

CONSIDÉRANT que le scénario d'organisation des services préhospitaliers d'urgence présenté permet d'améliorer les temps-réponse et la couverture de l'ensemble du territoire en raison des possibilités de déploiement dynamique et de diminution des risques de ruptures de services;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le scénario d'organisation des services préhospitaliers d'urgence présenté et de mandater la présidente-directrice générale de le déposer au ministère de la Santé et des Services sociaux en vue de son implantation.

11. AUTRES POINTS

11.1 PROPOSITION DE CANDIDATURE REPRÉSENTANT LE CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE AU CA

Monsieur Richard Loiselle, président, présente ce point.

Le 6 décembre 2018, le conseil d'administration adoptait une résolution acceptant la démission de monsieur Kévin Lavoie à titre de représentant du Conseil multidisciplinaire. Depuis, plusieurs interventions ont été adressées par le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire (CECM) auprès de ses membres, mais sans vain. Récemment, une autre tentative a été formulée et un membre a manifesté son intérêt à représenter le Conseil Multidisciplinaire au conseil d'administration. À cet égard, le CECM a formulé une recommandation favorable et propose la candidature de Mme Andréanne Gauthier, éducatrice spécialisée au RLS de la Haute-Gaspésie.

CA-CISSSG-22-20/21-157

CONSIDÉRANT que la démission de monsieur Kévin Lavoie est effective depuis le 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire du CISSS de la Gaspésie a fait plusieurs interventions auprès de ses membres depuis 2018;

CONSIDÉRANT que ce siège n'a jamais été comblé depuis 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif du Conseil multidisciplinaire du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie souhaite pourvoir ce siège inoccupé;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- de proposer au MSSS la candidature de madame Andréanne Gauthier au poste du CM sur le Conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le mardi 8 juin 2021.

13. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Monsieur Loiselle invite les administrateurs à remplir le sondage avec rigueur. Le lien du sondage d'évaluation sera transmis aux membres pour complétion. Une évaluation à chaud a quand même été faite après la séance. Tous se disent satisfaits de la rencontre.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-22-20/21-158

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 18 h 03.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire